



14ème législature

Question N° : 97571	De M. Alain Gest (Les Républicains - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >collèges	Analyse > réforme. perspectives.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des dispositions relatives à l'accompagnement personnalisé présente dans la réforme du collège. Toutes les études montrent que 20 % des élèves sortent du collège sans savoir correctement lire et écrire. Beaucoup sont délaissés par des professeurs surchargés d'élèves qu'ils ne peuvent gérer par faute de moyens humains et financiers. La réforme prévoit, entre autres, de remplacer l'aide individualisée en plus des heures de cours disciplinaires par un accompagnement personnalisé, pour tous les élèves du collège, qui prend en compte les besoins de chacun d'entre eux. Cependant, les quelques heures prévues par semaine, trois pour les sixièmes et une ou deux pour les cinquièmes, quatrièmes et troisièmes, seront difficilement réalisables au regard du peu de personnel disponible. Dans le meilleur des cas, cet accompagnement ne se ferait pas en tête à tête avec l'élève mais en classe entière, ce qui réduirait grandement l'efficacité recherchée. Qui plus est, ces heures seront à réaliser sur les heures de cours disciplinaires, réduisant l'horaire dédié à la transmission des savoirs fondamentaux et des connaissances, dont l'acquisition préalable est indispensable à la construction des compétences. Ainsi il souhaite connaître les moyens prévus et les méthodes mises en place pour mener à bien ce projet.